

CCAS DE CARBONNE

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade  
d' ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de CARBONNE.,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BADIE Gaëlle	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.... / .... / ....

**Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

**Article 3**

Monsieur le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à ...Carbonne..., le 20/2/2025  
Monsieur le Président du CCAS,  
Denis TURREL

/ Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

CCAS DE CARBONNE

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade  
d' AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème classe**

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de CARBONNE.,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MARTIN Violette	Agent social	.... / .... / ....

**Article 2** (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1		1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1		1

**Article 3**

Monsieur le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Carbonne , le 20/02/2025  
Monsieur le Président du CCAS,  
Denis TURREL

/ Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

CCAS DE CARBONNE

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade  
d' AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de CARBONNE.,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

**Arrête**

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
LAGE Sabine	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	.... / .... / ....
ROUZES Véronique	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	
COMMENGE Patricia	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2** (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3		3
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	3		3

**Article 3**

Monsieur le Président du CCAS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carbonne , le 20/02/2025  
Monsieur le Président du CCAS,  
Denis TURREL

